

Politique : *Gestion de l'assiduité*

Numéro : *P – 6.027*

Catégorie : *Ressources humaines*

Page : *1*

Approuvée : *le 2 mai 2011*

Modifiée : *le 29 mai 2017*

1. Préambule

Par leur présence au travail et leur engagement envers l'amélioration des programmes et des services, les employés aident le Conseil scolaire catholique Providence à atteindre les objectifs visés dans sa planification stratégique et à respecter ses obligations. Le Conseil scolaire accorde donc une grande importance à l'assiduité des membres de son personnel et cherche à favoriser le plus rapidement possible le retour au travail des employés absents, selon les circonstances.

2. Énoncé

2.1 **Attendu que** le Conseil scolaire compte sur la présence au travail et l'engagement des employés pour atteindre les objectifs visés dans sa planification stratégique et réaliser ses buts organisationnels et administratifs;

2.2 **Attendu que** le Conseil scolaire s'attend à ce que tous les membres du personnel déclarent toutes leurs absences selon les procédures en vigueur;

Il est décidé que le Conseil scolaire catholique Providence explicite ses attentes concernant :

- a) le signalement des absences au travail;
- b) l'importance d'assurer la confidentialité des dossiers médicaux;

Et il est décidé que le Conseil élabore et met en œuvre un programme de sensibilisation à la prévention des accidents en milieu de travail.

Dans ce document, ainsi que dans toutes les politiques du Conseil, un genre inclut l'autre, tout comme le singulier englobe le pluriel lorsque le contexte l'exige.